

La seigneurie de Momalle appartient d'abord à l'abbaye de Saint-Laurent. L'avouerie de l'endroit était un fief relevant de la cour féodale de l'avouerie de Hesbaye. Elle fut pendant longtemps en possession d'une branche de la famille de Warfusée qui prit aussi le nom de l'endroit. Momalle possédait une cour de justice dont dépendait le village de Noville. — La seigneurie de *Momelette*, qui appartenait au XI^e s. à Libert Suréal de Dommartin, fils de Raes à la Barbe et d'Alix de Warfusée.

Mosmale, 1099-1138; *Mosmal*, 1034; *Momale*, 1211, 1213; *Montmale*, *Mumalia*, *Mumale*, 1250-1280.

Population en 1840, — 878 habitants.

» » 1890, — 1,150 »

» » 1910, — 1,375 »

MOMIGNIES, comm. de la prov. de Hainaut; à 46 1/2 kil. de Thuin, à 12 1/2 kil. de Chimai, à 2 kil. de Beauwelz, et à 256.56 m. d'altitude au seuil de l'église.

Pop. 2,175 hab.; — sup. 1,515 hect.

Arr. adm. de Thuin; arr. jud. de Charleroi; cant. de j. de p. de Chimai. — Ev. de Tournai.

Terrain montueux, coupé de coteaux; sol schisteux et calcaire; minerai de fer; — agriculture. — Carrieres de pierres à chaux, et à bâtir. — Fabriques de bonneterie; saboterie.

Eglise semi-classique, reconstr. en 1703; cuve baptismale du XV^e siècle.

Ce village fut créé par Gilles, seigneur de Chimay, qui vivait au XII^e s. Ce seigneur comprit Momignies, en 1185, dans le fief qu'il tenait du comte de Hainaut, pour lequel il devait un stage ou séjour d'une certaine durée au château de Mons. — Momignies est qualifié de ville franche; elle obtint une charte en vertu de laquelle chaque habitant qui avait un héritage appelé manoir, devait au seigneur une taxe fixe (XII^e s.).

On suivait la loi de Priches à Momignies, qui possédait des fourneaux pour la fonte du fer; elle avait en outre une verrerie qui existait en 1559, à laquelle Philippe II accorda des privilèges.

L'église était desservie par un religieux du monastère de Momignies.

Anc. juridiction: comté de Hainaut, prévôté de Chimai, diocèse de Cambrai, décanat d'Avesnes; collateur, l'abbé de Saint-Feuillien du Rœulx.

En 1182, *Mumeignies*; dans les pouillés du XIII^e au XV^e s., *Mommeignies*, *Montmegnies* et *Momignies*.

Population en 1815, — 1,680 habitants.

» » 1840, — 2,490 »

Superficie » » — 3,176 hectares.

Population » 1890, — 2,060 habitants.

Superficie » » — 1,515 hectares.

Population » 1910, — 2,265 habitants.

MONCEAU (en Ardenne), comm. de la prov. de Namur; à 48 kil. de Dinant, à 12 kil. de Gedinne, à 5 kil. de Bièvre.

Pop. 334 hab.; — sup. 985 hect.

Arr. adm. et jud. de Dinant; cant. de j. de p. de Gedinne. — Ev. de Namur.

Terrain montueux; sol schisteux et marécageux; — agriculture.

Cours d'eau: le ruisseau de Bellefontaine.

Ce village, appelé dans les actes en langue romane, *le Monceal*, *le Moncheal*, *le Moncel*, etc., emprunte sa dénomination à sa situation topographique. Il occupe, en effet, le versant méridional d'une colline un petit mont, en bas-latin Moncellum. — Sur la frontière orientale de la commune, à mi-côte d'une petite colline, existait un village, nommé Oury, aujourd'hui disparu, mais dont il reste des traces de substructions.

Dès le XIII^e s., Monceau, avec Petit-Fays et une fraction d'Oisy, formait la mairie d'Oisy, qui relevait du seigneur d'Orchimont et ressortissait à sa haute cour. L'existence de la famille noble de Monceau se révèle encore au XIV^e et au XV^e s. Ainsi, en 1379, Jean du Monceau, écuyer, était châtelain-prévôt d'Orchimont, et Jacquemin du Monceau figure au nombre des membres de la cour féodale de cette importante seigneurie. En 1437, Adam du Monceau, écuyer, assiste à la vente de la seigneurie d'Orchimont à Evrard de la Marek, par Catherine de Merode, veuve de Barthélemy d'Autel. Jusqu'à la Révolution, Monceau ne cessa d'être régi administrativement par la cour de la mairie d'Oisy, sous la mouvance de la justice prévôtale d'Orchimont. — Pour le spirituel, Monceau dépendait de la paroisse d'Oisy (ou Oizy).

1914. — Le 23 août, le village fut bombardé par les Allemands, ce qui provoqua l'incendie d'une maison; le lendemain, ils occupèrent le village et, sans nécessité de guerre, brûlèrent 27 maisons.

Population en 1815, — 180 habitants.

» » 1840, — 266 »

» » 1890, — 331 »

MONCEAU-IMBRECHIES, comm. de la prov. de Hainaut; à 44 kil. de Thuin, à 9 kil. de Chimai, à 2 1/2 kil. de Macon, et à 258 m. d'altitude au seuil de l'église.

Pop. 365 hab.; — sup. 524 hect.

Arr. adm. de Thuin; arr. jud. de Charleroi; cant. de j. de p. de Chimai. — Ev. de Tournai.

Sol gén. rocailleux; — pays agricole. — Boissellerie; saboterie.

Eglise de 1832.

Au N.-O. s'étale, sur une éminence, un château, anc. résidence des seigneurs d'Imbrechies. Il y a q. q. années on voyait près du château une pierre mutilée sur laquelle on lisait: « Ici fut occit Jean de Houssin, en son tems seigneur d'Imberchy le 2 avril 1650 ». La tradition rapporte qu'il fut tué par son frère qui lui tira un coup de fusil de la fenêtre du château. — La seigneurie d'Imbrechies appartenait, en 1530, à Guillaume de Bouzanton; en 1650, à Jean de Houssin, seigneur d'Imbrechies, qui fut assassiné près de son château; et vers la fin du XVIII^e s., à un sieur Ducarme. — Prévôté de Chimai; diocèse de Cambrai.

Monceau et Imbrechies formaient autrefois deux villages.

Monchius, 940; *Monchial*, 1313; *Moncheaux*, 1445.

Population en 1815, — 270 habitants.

» » 1840, — 440 »

MONCEAU-SUR-SAMBRE, comm. de la prov. de Hainaut, sit. près de la gr. route de Mons à Charleroi; à 5 kil. de Charleroi, à 1 1/2 kil. de Marchienne-au-Pont, et à 119 m. d'altitude au seuil de l'église.

Pop. 8,986 hab.; — sup. 711 hect.

Arr. adm. et jud. de Charleroi; cant. de j. de p. de Marchienne-au-Pont. — Ev. de Tournai.

Terrain montagneux; sol argileux. — Houillères; carrières de moellons, et de castine. Fonderies; hauts-fourneaux et laminoirs; fabrique de produits réfractaires.

Cours d'eau: la Sambre, affl. de la Meuse.

Eglise de style classique (moderne).

Beau château du XVII^e s., flanqué de tours rondes d'origine très ancienne.

C'est une des plus anc. baronnies du pays de Liège; pendant longtemps elle a appartenu à la famille de Hamal, d'où elle passa dans celle de Gavere, par alliance. Cette terre jouissait autrefois des prérogatives les plus étendues. — Prévôté de Chimai.

EUG. DE SEYN

Membre de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

DES

COMMUNES BELGES

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE - ARCHÉOLOGIE

TOPOGRAPHIE - HYPSONÉTRIE

ADMINISTRATION -- INDUSTRIE -- COMMERCE

ETC., ETC., ETC.

TOME SECOND

BRUXELLES

A. BIELEVELD, ÉDITEUR

66, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, 66

1925

Monceau

